

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2010

IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ - (n° 2814)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 26

présenté par
M. Mariani-----
ARTICLE 83

Après la référence :

« L. 552-4 »,

insérer la référence :

« , L. 552-6 ».

EXPOSÉ SOMMAIREAmendement de coordination avec l'article 40 *bis* du projet de loi.